



[Accueil](#) | [marine](#) | [Actu Marine](#) | Installation du peloton de sécurité maritime et portuaire de Dunkerque

Installation du peloton de sécurité maritime et portuaire de Dunkerque

Mise à jour : 07/09/2017 - Direction : Sirpa Marine

Le 1^{er} septembre 2017, à proximité du Terminal ferry du port de Dunkerque, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord a prononcé officiellement la mise en place de la capacité initiale et opérationnelle du peloton de sécurité maritime et portuaire (PSMP) de Dunkerque.

Décidé au [conseil interministériel de la mer \(CIMER\) en 2015](#) puis confirmé lors du CIMER de 2016, le PSMP était prévu d'être installé à l'été 2017. « *Nous sommes au rendez-vous* » comme le souligne le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur, entouré des 40 gendarmes, des locaux ainsi que les moyens nautiques présents sur le site. Les gendarmes maritimes ont déjà eu l'occasion de réaliser quelques contrôles et d'embarquer sur les ferrys en tant qu'équipe de protection de navire à passagers (EPNAP).

La mission principale des PSMP est de prévenir et de contrer les risques et les menaces venant de la mer et visant les installations portuaires et les navires en escale. Dans ce cadre, les quatre missions principales sont : le ciblage des navires, le renseignement, le contrôle et l'intervention, et l'expertise.

Le PSMP de Dunkerque évoluera dans un environnement sensible et fortement industrialisé : 15 sites SEVESO sont présents dans le port dont un terminal méthanier ainsi que une centrale nucléaire, le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines.

La création du PSMP de Dunkerque en augure d'autres puisque en 2019, le PSMP de Calais sera mis en place. Cette installation dotera la façade maritime de la Manche et de la mer du Nord d'un dispositif complet en termes de sécurité maritime et portuaire avec 4 PSMP : Cherbourg, Le Havre, Calais et Dunkerque.

Sources : Marine nationale
Droits : Ministère de la Défense